

Le journal de la section

Ensemble



Choisissons la bonne voie

Avril 2013

Sommaire

Edito	2/3
Compte-rendu AG	4
Récipiendaires médailles	5
CR Élections CA	6/7
Lutte des classes	8/9
Haro sur les retraites	10/11
Manif ANI	12
Danger	13
Réduction impôts	14
De tout un peu	15
Chiffres VN	16/17
Chronique cinéophile	18
Commission loisirs	19

Editorial

Abdel BEKHEDDA

La grande désillusion ?



Après 10 années de gouvernance de droite, une majorité du peuple de France avait décidé de changer de dirigeants. Nous avons portés HOLLANDE au pouvoir avec une majorité PS, Il fallait absolument éjecter SARKOZY, le CGT a pris sa part dans cet événement, mais nous avons alors souligné les dangers d'un gouvernement monolithique, nous n'espérons nullement des changements fondamentaux dans la politique qui serait suivie. Le changement réellement à Gauche ne se fera qu'avec la population.

« Le changement c'est maintenant » disait HOLLANDE, cela aurait aussi bien pu s'intituler « la continuité c'est maintenant » tant la politique suivie ressemble à s'y méprendre à celle suivie par la droite. Des mesures en faveur des plus nantis, le gel des pensions et une aggravation de la perte du pouvoir d'achat.

Nous sommes très déçus par tous ces revirements, des engagements pris devant les salariés des entreprises en difficulté lors de sa campagne. Mais cela ne nous surprend guère, cela répond à cette politique suivie par les sociaux-démocrates avec la récession et l'austérité comme objectif. Elle répond aux désidératas du Medef. Pour la CGT, nous avons toujours dit qu'il ne fallait pas compter sur le gouvernement pour faire aboutir nos revendications, mais au rapport de force pour faire entendre notre voix

Tant de promesses déçues, d'engagements non tenus, la désespérance grandie dans le pays, c'est vrai aussi, comme le disait un ministre de droite « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

Nous subissons une grande attaque orchestrée par les médias pour qui, tous les maux de la terre viennent de la CGT, le chômage augmente, c'est la faute à la CGT, l'empêcheuse de tourner en rond. Mais un concert de louanges, pour les trois organisations syndicales, dont la CFDT, qui ont paraphé le contrat emploi/productivité proposé par le Medef et qui va à l'encontre des intérêts des travailleurs ! Les propos du nouveau secrétaire de la CFDT sont significatifs critiquant l'attitude de la CGT pendant les revendications. C'est vrai que nous ne marchandons jamais notre signature.

La CGT s'est résolument placée à côté des salariés de ce pays, qui souffrent de la précarité et du chômage, de la menace de licenciement, du lendemain. Ce gouvernement nous avait promis de s'attaquer à la finance, on rigole !!! Les financiers ne se sont jamais aussi bien portés. Ce pouvoir s'éloigne continuellement de sa base électorale. En 2012, nous avons voté pour nous débarrasser de la politique de SARKOZY, pas pour suivre la même.

Il n'est pas loin le temps où le PS manifestait avec la CGT pour la retraite (2010). Les mêmes maintenant préconisent de reporter l'âge de départ à 65 ans avec les arguments : « Les gens passent plus de temps à la retraite que dans la vie active... Une situation qui ne peut pas durer », propos d'Henri Emmanuelli, chantre de la gauche du PS, où va-t-on ?

Dans les médias, on nous prépare à une cure d'austérité, tous les ministres lancent des ballons d'essai pour culpabiliser les travailleurs, en disant qu'il faut faire des sacrifices, alors que les grands patrons ont vu leurs salaires augmenter de plus de 17% ! A la télévision, nous voyons toujours les blouses blanches nous dire que nous pouvons travailler au-delà de 65 ans, mais qu'en est-il vraiment des travailleurs manuels qui sont usés prématurément. Et combien de salariés se retrouvent au chômage avant cet âge ? Pourquoi nous imposer de travailler après 60 ans ?

Nous, cheminots retraités, sommes dans la même galère que les autres, car l'orientation du gouvernement de ne plus indexer les pensions sur les salaires est préoccupante, quand on sait les maigres pensions que nous percevons, avec un pouvoir d'achat toujours plus faible. C'est comme la santé, nous payons davantage et en plus des réformes drastiques, les médecins appliquent toujours cette forme d'injustice qu'est le dépassement d'honoraire.

Des cris d'orfraie, venant du patronat suite au projet de loi voté au sénat concernant l'amnistie envers les salariés ayant subi des brimades judiciaires pendant des mouvements sociaux, là aussi, l'injustice est flagrante, d'un côté, les agriculteurs de la FNSEA saccagent des préfectures et des trésoreries, sans être jamais inquiétés, par contre un ouvrier qui défend son droit au travail se trouve fiché comme un vulgaire voleur. Non, les ouvriers ne sont pas des casseurs et ils ne le seront jamais, mais devant la désespérance de perdre son emploi, avec toutes les conséquences que cela engendre, nous comprenons que la colère puisse éclater.

Si ce gouvernement continue dans la voie du libéralisme, au nom de la crise, il trouvera toujours devant lui La CGT. La désespérance et la déception risque de lui être fatale, comme elle l'a été pour le gouvernement précédent. Une autre politique, avec d'autres orientations, est possible pour le bien-être de la population sinon nous irons à une situation où l'explosion sociale sera incontrôlable.

Notre section syndicale appelle l'ensemble de ses adhérents et de ses sympathisants à s'inscrire dans les initiatives, si possible unitaires, qui ne vont pas manquer d'émerger d'ici peu pour défendre les intérêts des salariés et des retraités.

Assemblée Générale

Jeudi 31 Janvier 2013

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le Jeudi 31 Janvier 2013 à Franklin avec la participation de 50 adhérents aux débats où de nombreux sujets furent abordés :



- ↪ L'Accord sur l'emploi et la flexi-sécurité. Cet accord signé par des organisations syndicales minoritaires (CFDT, CFTC, CGC) est grande braderie du droit des salariés. Le Medef a obtenu l'immunité judiciaire pour les entreprises.
- ↪ Le changement politique socialo-écolo
- ↪ Le Mali et l'intervention française
- ↪ La mensualisation des pensions : Il faut que les cheminots soient plus vigilants et combatifs que l'EDF.
- ↪ Le coût du travail
- ↪ Le premier vote dans les TPE (très petites entreprises) pour élire des délégués syndicaux, certes avec une faible participation, mais c'est la CGT qui arrive largement en tête.

Marc MAYEU a ouvert la séance en tant que président et Patrice DUSEAUX a lu le rapport d'activité 2012.

Le rapport de la commission financière et de contrôle a été voté à l'unanimité.

Le rapport commission loisirs prévoit pour 2013, deux lotos, de renouveler un repas en septembre et une sortie dont le thème reste à définir.

Vint ensuite un débat sur la protection sociale présenté par Daniel LIOT où furent abordés les sujets suivants :

Archivage des radios, dépassement d'honoraires. Dépendance et perte d'autonomie, Caisse de prévoyance. Vérifier les remboursements, remboursement franchise 1 €, Chantage à la douleur, Génériques et effets secondaires, Vaccin antigrippal ; attention à l'hydroxyde d'aluminium qui pourrait être un déclencheur de la maladie d'Alzheimer, taxation des retraités à 0, 30 % en 2014 et un comparatif des différents systèmes de protection sociale en Europe.

Déclaration d'impôts 2013, Les adhérents non imposables bénéficieront d'un crédit d'impôt et seront remboursés à hauteur de 66% de leur cotisation.

Quelques chiffres de la section (bilan 2012) :

Nous sommes 102 adhérents (74 hommes et 28 femmes) avec une moyenne d'âge de 72,3 ans, le plus âgé est Marcel DECHANTELOUP (1915), le plus jeune Sylvain PANCHOUT (1964).

Nous avons 28 adhérentes avec pension de réversion, 36 adhérents ont des mails et 37 peuvent venir manifester.

Présentation et vote du nouveau bureau qui est élu à l'unanimité. Deux camarades partent : Roland Delaunay et Pierrot Thierry, qu'ils soient remerciés pour leur dévouement. Un camarade arrive : Gilles JEGOU, nous lui souhaitons la bienvenue.

En fin d'assemblée, il fut remis à huit adhérents présents sur les quinze recensés, la médaille de la fidélité à la CGT pour leurs 50 ans d'adhésion, ainsi qu'une médaille de la fidélité à un nouvel adhérent de notre section, jeune retraité (fin 2012). Cette médaille n'avait pu lui être remise lors de son départ à la retraite.

Notre assemblée s'est terminée par un apéritif et un repas convivial organisé par la commission loisirs.

Honneur aux récipiendaires

Médaille 50 ans de fidélité à la CGT (Adhésion 1962)



Sur les 15 récipiendaires recensés, 8 ont pu participer à l'assemblée du 31 Janvier 2013. La remise de leur médaille a eu lieu en fin de réunion. Sur la photo de dessus, de gauche à droite : Francisco Castro, Michel Cavelier, Lionel Doudement, Jean-Pierre Hamel, Pierre Le Néol, Pierre Thierry, André Le Néol et Pierre Lemeur et Jean-Marie Richard.

Pour les 7 récipiendaires qui n'ont pu se déplacer, des délégations composées de membres du bureau, sont allées leur remettre à domicile cette médaille. Il s'agit de : Alphonse Brunel, Michel Delahaye, Albert Meheut, Francis Poret, Charles Journo et Roland Rosey.

Election au CA de la SNCF



Le syndicalisme de conquête plébiscité dans les urnes !

Avec 40 % des suffrages obtenus en global (EPIC et filiales), la liste des candidat(e)s présentée par la CGT à l'élection des représentants des salariés au Conseil d'Administration de la SNCF du 05 Février 2013 conforte, de loin, la CGT comme première organisation syndicale à la SNCF et dans les filiales.

Cette séquence électorale va être analysée à la loupe par la direction de la SNCF et le gouvernement. Avec une participation à hauteur de 58%, et ce malgré la faible communication de la direction de la SNCF concernant le vote, les cheminots ont témoigné leur attachement au fait syndical. Ils démontrent ainsi leur volonté de « peser » sur les décisions dans une période où vont s'engager des discussions avec le Gouvernement sur la réforme du système ferroviaire en France.

Ce résultat est à apprécier au regard des évolutions importantes intervenues dans l'entreprise depuis 5 ans (date des dernières élections CA), traduites par de multiples réorganisations/restructurations touchant le périmètre et la consistance des établissements, le renouvellement conséquent du corps électoral à la SNCF, la diminution des effectifs de plus de 10 000 cheminots. Autre facteur important, l'ouverture du vote à 32 000 salariés des filiales du groupe contre 5 000 en 2008.

Dans un contexte d'austérité et d'attaques sur les droits des salariés **la démarche offensive de la CGT** alliant contestations, mobilisations, propositions et négociations sur tous les dossiers d'actualité dans l'entreprise tels l'avenir du service public SNCF, fret et voyageur, les salaires, l'emploi, le budget 2013, les conditions de vie et de travail, **est validée à l'occasion de cette élection.**

Malgré les tentatives de déstabilisation du patronat et le déferlement médiatique qui visent à décrédibiliser les militants CGT dans les entreprises en lutte, les cheminots et les salariés du groupe ont une nouvelle fois accordé leur confiance au syndicalisme de conquête incarné par la CGT.

Quelques semaines après la confiance accordée à la CGT par les salariés des très petites entreprises (TPE), c'est un nouvel avertissement pour le gouvernement. En votant majoritairement pour la CGT, et en attribuant 3 sièges d'Administrateurs sur 6, les cheminots et les salariés du groupe SNCF, se sont dotés d'administrateurs qui porteront, au plus haut niveau de l'entreprise et du gouvernement, leurs aspirations et revendications.

Direction et Gouvernement doivent en tenir compte et s'engager vers d'autres choix que la suppression massive d'emplois, le gel des salaires, la remise en cause des acquis sociaux, la casse de l'activité Fret, la déréglementation sociale et le démantèlement du Service Public.

La CGT porte des propositions claires et crédibles sur l'ensemble de ces sujets.

La Fédération CGT des Cheminots créera toutes les conditions d'une intervention unitaire de haut niveau des salariés, que ce soit à l'échelle Européenne avec ETF sur le contenu annoncé du 4^{ème} paquet ferroviaire et au plan national dans le cadre des négociations à venir pour une réforme du système ferroviaire. L'objectif est de répondre aux besoins de la Nation en développant le service public SNCF et l'amélioration des conditions sociales, de vie et de travail des cheminots et plus largement des salariés du groupe.

La Fédération CGT des Cheminots remercie tous ses électeurs cheminots et salariés du groupe, ses militant(e)s et invite toutes celles et ceux qui ont choisi le bulletin de vote CGT à rejoindre l'organisation qui lutte pour renforcer leur engagement dans la défense de leurs revendications sociales et le développement du Service Public.

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Fonction : _____
 Grade : _____ Établissement : _____
 Tél : _____ e.mail : _____ @ _____

**ensemble, plus forts
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
 adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 55 82 84 40



Montreuil, le 06 Février 2013



Lutte des classes ?

Vous avez dit Lutte des classes !!!

Nos opposants la trouve ringarde ou la nie tout simplement, Jérôme CAHUZAC le Ministre délégué du budget n'y a jamais cru !!! Mais un sondage du journal l'humanité nous informe **que 64 % des français estiment que la lutte des classes est une réalité soit 25 % de plus qu'en 1964.**

Karl Marx : Théoricien révolutionnaire allemand

« L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de lutte de classe ».

La vie a changé l'économie s'est mondialisé complexifiée, plus encore depuis l'éclosion de la crise en 2008,

Il existe bien des classes sociales dont les intérêts sont antagonistes.

La précarisation du travail a aggravé la dépendance du salarié vis-à-vis des employeurs et les propriétaires de capitaux captent de plus en plus de richesses créés par les travailleurs.

Le Medef cogne dur dans l'affrontement social depuis le début de la crise, où les responsables de ce chaos deviennent toujours plus riches (les 100 plus grosses fortunes mondiales ont augmenté leur patrimoine de 241 milliards de dollars) !!!

Et ce sont encore le peuple et les salariés qui doivent payer les pots cassés.

Ce regain de conscience de classe s'ancre dans ce sentiment d'injustice que les riches sont toujours épargnés.

Dans le capitalisme du temps de Marx le concept s'ordonnait autour d'une classe dominante qui exerçait trois fonctions :

1. La propriété du capital
2. La direction et la gestion des activités de production
3. L'appropriation de la plus-value correspondant à la notion d'exploitation

C'est la bourgeoisie qui exerçait ces trois fonctions en ne laissant aux travailleurs que de faibles moyens de subsister.

Qu'en est-il aujourd'hui, quelles sont les classes dominantes :

Tout d'abord il y a la finance et les « traders » qui ont montré lors de la crise leur inutilité et même leur nocivité par rapport à l'économie réelle.

Ensuite les fonds de pension, ils investissent leur argent mais n'ont aucun rôle de direction ou de gestion.

Enfin il y a les dirigeants, détenteurs du capital ou gestionnaires dont les revenus et stocks options qu'ils s'octroient tendent à les faire entrer dans le cercle des propriétaires du capital. Ils assument les fonctions de direction et de management.

Ces trois groupes sont internationalisés ils constituent une « classe mondiale » qui contraste avec celle des prolétaires qui pensent et agissent dans le cadre national.

Cette différence entre une classe dominante mondialisée et des classes exploitées divisées explique que la répartition des salaires et des revenus du capital se soit modifiée au profit des plus riches par une aggravation de l'exploitation ce qui amène la fin d'une certaine accalmie sociale et d'une prospérité économique issues des 30 glorieuses. Cette classe dominante mondialisée ne pourra être efficacement contestée que par des classes dominées elles-mêmes mondialisées.

Les développements d'une syndicaliste européen voir international est donc une priorité, la crise actuelle peut en être le déclencheur. A quand un G7 syndical !!!

Extraits : journal L'humanité et François Galichet

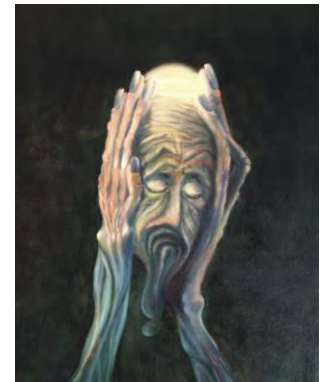


Warren Buffet : Milliardaire américain

« Il y a une guerre des classes, c'est un fait, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre et nous sommes en train de la gagner »



HARO sur les retraites !



Promis, juré, craché ... comme disent les enfants. La réforme des retraites de 2010 devait répondre aux besoins de financement de notre système par répartition. En reculant l'âge légal de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans, celui ou s'annule la décote, en portant à 41,5 annuités la durée de cotisation, Sarkozy avait même prétendu le sauver.

Patatras ! Trois ans plus tard, le rapport du conseil d'orientation sur les retraites (COR) publié le 22 janvier dernier démontre que les régressions sociales imposées par la précédente majorité n'ont rien réglé des besoins de financement.

Si l'année 2013 doit être, selon Michel Sapin, **une année de préparation de décisions** qui seront prises en 2014, le gouvernement s'apprête néanmoins à prendre des premières mesures dans le cadre de l'élaboration de la loi sur le financement de la sécurité sociale 2014, dont l'examen interviendra au dernier trimestre de cette année.



Officiellement, rien n'est décidé **mais l'idée d'une DESINDEXATION des pensions par rapport à l'inflation a le vent en poupe**. Son avenir dépend en partie du résultat de la négociation sur les caisses des retraites complémentaires. Si un accord intervenait, l'ex-ministre du budget, Jérôme Cahuzac, assure en effet que ce serait un élément d'appréciation très important dont on ne pourra pas ne pas tenir compte.

Or, sous couvert de réduire les besoins de financement futurs de l'ARGIRC et l'ARRCO, le MEDEF tente d'y imposer que les pensions revalorisées, chaque 1^{er} avril, voient, à l'avenir, leur évolution minorée d'un point par rapport à l'inflation.

Toutes les centrales syndicales jugent inacceptable cette revendication patronale.



Pour la CGT, les 50 milliards d'euros annuel d'exonération de cotisations accordées au patronat et les 120 milliards d'euros de rémunérations para salariales non soumis à cotisation représentent un manque à gagner pour la protection sociale. Elle souligne enfin qu'un prélèvement du même niveau que la cotisation patronale sur les retraites, effectué sur les 250 milliards de revenus financiers, pourrait rapporter 20 milliards d'euros par an, sans compter les 20 milliards d'exonérations supplémentaires accordées par le gouvernement Ayrault dans le cadre du pacte de compétitivité.

Dans le cadre du système par répartition que défend la CGT, le droit à percevoir une pension de retraite est acquis par les cotisations proportionnelles à son salaire que verse chaque salarié au cours de sa période d'activité, auxquelles s'ajoutent les périodes validées.

Le montant de la pension étant essentiellement fonction de la carrière et des salaires perçus au cours de la vie professionnelle, il ne peut y avoir de retraite décente sans qu'il y ait eu un travail décent. L'indexation des pensions doit se faire sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.

Le minimum de pension doit être revalorisé et correspondre au SMIC (1700 euros).

Le taux des pensions de réversion doit être porté à 75% sans condition d'âge et de ressources.

Il est plus que jamais nécessaire de nous rassembler et de participer aux différentes initiatives proposées par les organisations syndicales. Nous devons résister aux mauvais coups de ce gouvernement.

Avec la CGT :

« Une idée devient une force lorsqu'elle s'empare des masses. »

MANIFESTATION UNITAIRE CONTRE L'Accord National Interprofessionnel (ANI) :

7000 AU HAVRE

200 000 DANS TOUTE LA France !

A l'appel des organisations syndicales CGT, FO, Solidaires et FSU, 7000 personnes ont manifesté dans les rues le 05 mars.

En partant de Franklin, où des prises de paroles ont eu lieu, le cortège a rejoint la sous-préfecture, emmené par le son des tambours des Dockers. Une délégation a été reçue par le sous-préfet en fin de matinée.

La revendication principale donnée au sous-préfet a été unanime pour les 3 organisations syndicales présentes : retrait du projet de loi sur l'ANI ! Accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés, qui donnera encore plus de flexibilité/mobilité contre moins de sécurité et de droits pour les salariés.

Cette première journée de mobilisation n'est que la première étape d'une lutte qui s'annonce coriace pour faire reculer le gouvernement.

L'accord c'est :

Plus de flexibilité.

- Les accords de maintien dans l'emploi :

- + Chantage à l'emploi contre possible réduction de salaire et/ou retour sur le temps de travail.
- + Évitement de l'obligation du PSE quand refus de plus de 10 salariés.
- + Pire, il est prévu que la seule existence d'un tel accord fonde le licenciement du salarié.
 - ▶ Facilitation des licenciements au moindre coût.
 - ▶ Remise en cause du CDI de droit commun avec la création d'un CDI intérimaire.

L'accord c'est :

Moins de sécurité.

Moins de droits pour les salariés.

- Si refus d'une mobilité interne :

- Licenciement pour motif personnel au lieu d'un licenciement pour motif économique.
- Mobilité volontaire «sécurisée» avec pré-qualification de la rupture du contrat en démission.
- Introduction d'un critère subjectif, celui de la compétence, dans l'ordre des licenciements.
- Réparation encadrée sur la base d'un barème en conciliation prud'hommes.
- Éviction du juge dans les procédures.
- Diminution des délais de prescription pour que les salariés fassent valoir leurs droits en justice.

Dans ces conditions, il serait inconcevable que la majorité parlementaire et le Gouvernement, issus des élections de mai 2012, entérinent par la loi, les reculs sociaux dictés par le MEDEF.

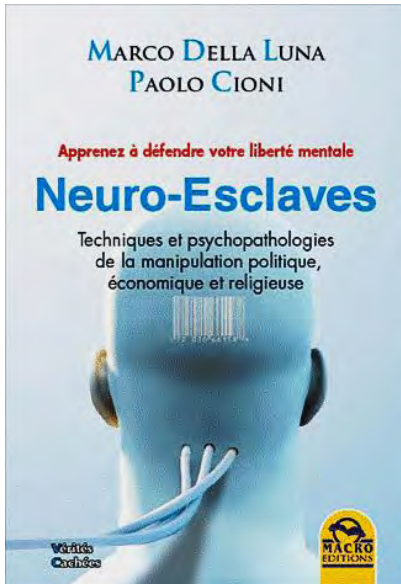
Le Gouvernement qui déclare « *faire de la qualité du dialogue social, une de ses priorités et principe de changement* », doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats qui représentent bien plus de salariés que ceux le soutenant.

Or à ce jour, le gouvernement veut retranscrire l'accord national dans ses aspects les plus nocifs pour les salariés !

DANGER

Techniques et psychopathologie de la manipulation politique, économique et religieuse.

L'exploitation de l'homme...



La société ne s'autogouverne pas, elle est manœuvrée de l'extérieur à l'aide d'instruments de plus en plus sophistiqués. Dès le début du XXIème siècle, frappés d'une récession structurelle et d'une pauvreté croissante, les États se sont prémunis d'outils psychologiques et électroniques de contrôle, maîtrise et répression, **aptes à gérer un large mécontentement social, plutôt houleux**. Le clivage entre la base et le sommet de la pyramide sociale s'accroît, les dernières avancées technologiques offrant un bel éventail de moyens pour un contrôle - **centralisé au sommet** - de l'opinion publique.

Mais **la résignation acquise** représente aussi une action politique très importante dans la société générale. Qu'elle soit plus ou moins intentionnelle, une campagne médiatique gigantesque est en cours dans le monde, laquelle **inculque une accoutumance au sentiment d'impuissance** et en même temps désensibilise à la violence, **éteint graduellement la réactivité émotionnelle**. Elle consiste en un **bombardement d'images et de nouvelles d'assassinats, de désastres, de massacres, de dévastations, de brutalités de toutes sortes accomplies par l'homme sur l'homme, par des gouvernements sur des peuples, sans que ne survienne aucune intervention pour y mettre fin qui ne soit elle-même source d'ultérieures brutalités et d'ultérieurs massacres**. [...]

Tout ceci façonne une éducation, un conditionnement à la résignation, à la passivité en général, et **envers les injustices de la caste politique en particulier**.

Panurgie intellectuelle, résignation



Apprenez à défendre votre liberté mentale

et vaincre la résignation

**En 2013, se syndiquer
à la CGT
donnera droit
à une réduction
ou à un crédit d'impôt**

*Gagnons des
droits pour
un quotidien
plus sûr !*



Dès la déclaration des revenus de 2012, tous les salariés et retraités, même non imposables, bénéficieront d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.

Enfin, et ce dès la déclaration de 2013 des revenus de 2012, les salariés et retraités syndiqués bénéficieront d'un crédit d'impôt d'un montant égal à 66 % de la cotisation dans la limite de 1 % du revenu brut du salaire déduction faite des cotisations sociales (rappelons que la cotisation syndicale des adhérents CGT est égale à 1 % pour les actifs et 0,50 % pour les retraités).

Depuis de nombreuses années, la CGT porte cette revendication. En effet, la réduction d'impôt a avantagé les salariés imposables au détriment des autres. Ainsi, un salarié imposable disposant d'un revenu de 50 000 € paie une cotisation CGT de 500 €. Un salarié, non imposable car chargé de famille, percevant un salaire de moitié acquitte une cotisation de 250 €. Mais, grâce à la réduction d'impôt, la cotisation du premier ne lui coûte plus que 170 €, soit un montant bien moins important que le second. Un comble !

Désormais, ce salarié non imposable verra sa cotisation réduite grâce au crédit d'impôt de 250 € à 85 €. **Une injustice est enfin réparée.**

L'article du projet de loi de finances

L'instauration d'un crédit d'impôt pour les cotisations syndicales figure à l'article 14 quinquies (nouveau) du projet de loi de finances rectificative pour 2012.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2012 devrait être voté définitivement d'ici quelques jours.

"L'article 199 quater C du code général des impôts est ainsi rédigé :

I. - Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu.

Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut désigné à l'article 83, après déduction des cotisations et des contributions mentionnées aux 1 à 2 ter du même article.

Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux bénéficiaires de traitements et salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels.

Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint à la déclaration des revenus un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, le crédit d'impôt est refusé sans proposition de rectification préalable.

L'excédent éventuel de crédit d'impôt est remboursé.

Par dérogation au quatrième alinéa, les contribuables qui transmettent la déclaration de leurs revenus par voie électronique, en application de l'article 1649 quater B ter, sont dispensés de joindre à cette déclaration les reçus délivrés par les syndicats. Le crédit d'impôt accordé est remis en cause lorsque ces contribuables ne peuvent pas justifier du versement des cotisations par la présentation des reçus mentionnés au quatrième alinéa du présent article.

II. - Le I est applicable à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012".

De

Les **100 personnes** les plus riches pourraient éradiquer quatre fois la pauvreté (**240 milliards de dollars**) soit le PIB du Portugal

La lettre du PDG de Titan international envoyée au ministre du Redressement industriel mettant en cause les ouvriers français est "une insulte non seulement aux ouvriers" mais à "la démocratie" a estimé le secrétaire général de la CGT interrogé sur RTL ce 20 février.

"Cette correspondance est stupéfiante, c'est une insulte à l'égard des ouvriers mais pas seulement. Elle est représentative de l'état d'esprit de ces dirigeants des multinationales qui insultent la démocratie".

Tout,

Les retraites en chiffres

1216 euros c'est le montant de la pension mensuelle moyenne

1522 euros par mois c'est le montant de la pension moyenne des femmes

777 euros c'est le montant mensuel du minimum vieillesse, alors que le seuil de pauvreté est de **960 euros** par mois

680000 personnes touchent le minimum vieillesse

Le minimum retraite SNCF est de **3600,12 euros brut** pour un trimestre soit **1200,04 euros brut mensuel**.

Le patron d'EDF s'augmente de **148 %** en six ans sa rémunération

un peu

RETRAITE - PENSION - ALLOCATION - MINIMA

Sauf indication complémentaire, les montants indiqués sont mensuels

► RÉGIME GÉNÉRAL

Revalorisation au 1^{er} avril 2012 : **2,1 %**

- Montant maximum à 60 ans (théorique) : **1 515,50 €** (montant inchangé fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale)

- Minimum contributif (159 trimestres et +) : **620,92 €**

Le montant est majoré de 3 % au titre des périodes cotisées égales ou supérieures à la durée des cotisations requises (160 trimestres en 2008). Montant maximum : **678,50 €**

- Majorations sans condition de ressources, 10 % pour 3 enfants au moins. Sous conditions de ressources pour tierce personne : **1 082,43 €** pour un enfant à charge : **94,98 €**

► PENSION DES FONCTIONNAIRES

Le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève au 1^{er} janvier 2012 à **1 108,71 €** 40 ans de services ; **1 065,63 €** 30 ans ; **784,41 €** 20 ans ; **330,55 €** 12 ans

► PENSION MILITAIRE ET RETRAITE DU COMBATTANT

Valeur du point d'indice servant au calcul des pensions militaires d'invalidité (PMI), des retraites du combattant et du plafond majorable des rentes mutualistes anciens combattants au 1^{er} janvier 2012 : **13,91 €**

Pour bénéficier de la retraite du combattant, il faut être titulaire de la Carte du combattant. La Carte de combattant et le Titre de reconnaissance de la Nation (TRN), réservés aux seuls anciens combattants et familles de « Mort pour la France », permettent la Rente mutualiste ancien combattant (rente non imposable, subventionnée par l'État, dont les versements sont déductibles en totalité des revenus).

► RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Valeur annuelle du point en euros au 1^{er} avril 2012

ARRCO : **1,2414 €** en augmentation de 2,25 %. Le salaire de référence ou prix d'achat d'un point à **15,0528 €**

AGIRC : **0,4330 €** en augmentation de 1,82 %. Le salaire de référence ou prix d'achat d'un point à **5,2509 €**

IRCANTEC (au 1^{er} avril 2012) : **0,46851**. La valeur du salaire de référence (prix d'achat d'un point de retraite) a été fixé pour l'année 2012 à **3,904 €**

► COTISATIONS SUR PENSIONS ET RETRAITES

- Retraités imposables : CSG **6,6 %** et RDS **0,5 %**

- Retraités non imposables mais dont le revenu fiscal de référence dépasse le plafond défini chaque année par l'administration : CSG **3,8 %** et RDS **0,5 %**

- Retraités non imposables dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond : Ni CSG ni RDS.

Pour la complémentaire, cotisation maladie : **1 % (1,5 % en Alsace et Moselle)** au 1^{er} janvier 2012.

► PENSION DE RÉVERSION RÉGIME GÉNÉRAL

- Elle est de 54 % de la pension du conjoint décédé. Elle est sous conditions de ressources, soit depuis le 1^{er} janvier 2012 : **19 177,60 €/an** pour 1 personne ; **30 684,16 €/an** pour 1 ménage.

- Montant minimum au 1^{er} avril 2012 : **279,95 €** pour 60 trimestres validés.

- Montant maximum au 1^{er} janvier 2012 : **818,37 €** (54 % du montant maximum de retraite)

FONCTION PUBLIQUE

- Elle est égale à 50 % de la pension du conjoint décédé, sans condition de ressources

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

- Elle est de 60 % de la retraite complémentaire du conjoint décédé, sans condition de ressources. Condition d'âge actuelle : 55 ans sauf si au moins deux enfants à charge au moment du décès.

► ALLOCATION VEUVAGE

Au 1^{er} avril 2012

- Plafond de ressources : **2 229 €/trimestre**

- Montant : **594,40 €**

► MINIMA SOCIAUX

Revalorisation au 1^{er} avril 2012

ASPA : • Allocation de solidarité aux personnes âgées concerne les personnes qui n'ont jamais ou peu cotisé (remplace le minimum vieillesse). Elle est attribuée sous condition d'âge (65 ans), de ressources et de séjour sur le Territoire national (6 mois) :

Pour 1 personne : **777,16 €**

Pour 2 personnes : **1 206,59 €**

Elle est récupérable sur succession dépassant **39 000 €**

- L'Aspa reprend largement le dispositif du minimum vieillesse qui est encore servi

Nota : Les actuels bénéficiaires des prestations contributives du minimum vieillesse continuent à les percevoir selon les règles applicables avant leur abrogation. Mais ils peuvent y renoncer pour bénéficier de l'Aspa. ATTENTION : L'option est irréversible.

- Allocation supplémentaire (FNS) au 1^{er} avril 2012 :

Pour 1 personne : **500,77 €**

Pour 2 personnes : **653,81 €** (couple marié)

À noter : Un certain nombre de revenus de l'épargne réglementée sont pris en compte dans les ressources qui déterminent le montant de la pension.

SÉCURITÉ SOCIALE

► RÉGIME GÉNÉRAL

- Plafond au 1^{er} janvier 2013 (calcul des cotisations retraites): **3 086 €**

► FORFAITS

- Hospitalier: **18 €/jour**
- Hospitalier psychiatrique: **13,50 €/jour**
- Par acte médical: **1 € (plafond: 50 €/an)**
- Par boîte de médicaments: **0,50 € (plafond: 50 €/an)**
- Par acte médical de + de 91 €: **18 €**

► HANDICAP

- Allocation adulte handicapé (AAH).
Maximum au 1^{er} avril 2012 pour 1 personne: **759,98 €**
- Complément AAH (loi 11/02/2005): **179,31 €**
- Plafond de ressources à ne pas dépasser
Pour 1 personne: **9 119,75 €/an**
Pour un couple: **18 239,52 €/an**
Par enfant à charge: **+4 559,87 €/an**

► COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

RÉGIME DE BASE

- Revenu fiscal de référence n'excède pas: **9 164 €/an**

au 1^{er} octobre 2011; Au-dessus: cotisation à 8%

Cette aide ne concerne pas les retraités, qui en tant que pensionnés sont assurés sociaux et de ce fait bénéficient du droit à l'assurance maladie.

COMPLÉMENTAIRE OU CMUC

Plafond de ressources annuelles au 31 janvier 2012

- Pour 1 personne: **7 934 €**
- Pour 2 personnes: **11 902 €**
- Pour 3 personnes: **14 282 €**

► AIDE POUR COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- Une aide est accordée pour le paiement d'une complémentaire santé aux personnes ne pouvant pas prétendre au bénéfice de la Cmuc mais dont les ressources ne dépassent pas 35 % du plafond CMU au 1^{er} juillet 2012:

Pour 1 personne: **893 €** - Pour 2 personnes: **1 339 €**
Pour 3 personnes: **1 607 €**

Montant de l'aide annuelle de complémentaire santé:
-16 ans: **100 €** / 16-49 ans: **200 €** / 50-59 ans: **350 €**
/ +60 ans: **500 €** (L'aide est plafonnée au montant de la cotisation ou de la prime due)

SOCIAL

► ALLOCATION PERTE D'AUTONOMIE (APA)

- Concerne les personnes classées dans les Gir 1 à 4
- Montant alloué en fonction du Gir et des ressources au 1^{er} avril 2012

À DOMICILE (AIDE MAXIMALE)

Gir 1: **1 288,08 €/mois** Gir 3: **828,05 €/mois**
Gir 2: **1 104,06 €/mois** Gir 4: **552,03 €/mois**

Participation du bénéficiaire de 90 % du tarif à l'exonération totale (ressources inférieures à **725,22 €/mois** au 1^{er} avril 2012)

EN ÉTABLISSEMENT

L'aide est égale aux montants des tarifs Gir 1 et 2 ou Gir 3 et 4 suivant le degré de dépendance pour les ressources inférieures à **2 392,17 €/mois** au 1^{er} avril 2012. Au-dessus, un coefficient réducteur de 20 à 80 % est

appliqué. Dans tous les cas la personne hébergée doit acquitter un ticket modérateur correspondant au montant du tarif Gir 5 et 6

► AIDE MÉNAGÈRE

Barème caisse de retraite au 1^{er} janvier 2012

Concerne les personnes classées en Gir 5 et 6 de +60 ans. Montant de la participation horaire pour le bénéficiaire, selon les ressources. *Trois exemples*:

RESSOURCES MENSUELLES		PARTICIPATION BÉNÉFICIAIRE
Personne seule	Couple	
Jusqu'à 807 €	Jusqu'à 1 403 €	1,92 €
808 € à 865 €	1 404 € à 1 498 €	2,68 €
+1 528 €	+2 293 €	14,01 €

REPÈRES

► SMIC

Le salaire minimum de croissance est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2013 à **9,43 €** de l'heure, soit pour 35 heures par semaine: **1 430,22 €/mois**

► RSA

Le revenu de solidarité active est fixé au 1^{er} janvier 2013 pour 1 personne: **483,24 €**; 2 personnes: **724,86 €** (couple, 1 personne avec un enfant); 3 personnes: **869,93 €** (couple avec 1 enfant; 1 personne et 2 enfants)

► INDICE DES PRIX (NOVEMBRE 2012)

- Avec tabac: 126,35 soit -0,2 % sur un mois et +1,4 % sur 12 mois (base revalorisation Smic)
- Hors tabac: 124,40 soit -0,2 % sur un mois et +1,3 % sur 12 mois

► INDICE REVALORISATION LOYER

3^e trimestre 2012: **123,55** soit +2,15 %

► MÉDECINS GÉNÉRALISTES CONVENTIONNÉS

Consultation au cabinet: **23 €** - À domicile: **33 €**

Chronique cinéphile

Jacques Lantier (J Gabin)
conducteur de locomotive
1938

Fiction



Pierre Lemeur
mécanicien Pacifique 231
Le Havre 1966

À ce jour; toujours adhérent
à notre section
CGT retraités Le Havre

Réalité

COMMISSION LOISIRS

LOTO vendredi 5 avril 2013 salle Arthur Fleury
à Gonfreville l'Orcher début des jeux 20H00.

Petit rappel: le bénéfice du dernier loto a permis de facturer le repas de l'AG du 31/01/2013 à 10 euros pour un cout réel de 22 euros environ.

Venez nombreux



Journée « Savoir Fer »



Les clubs et sections UAICF et USCF Havrais organisent **le samedi 25 mai 2013, à la salle Rémy Duponchel de 10h à 12h et de 14h à 17h** : une journée portes-ouvertes, où vous êtes cordialement invités.

Vous pourrez découvrir les associations cheminotes : photos, collections, informatique, scrabble, musique, danse de salon, peintures et modelages, club moto et le sport et leurs activités.

Entrée gratuite.

Salon des Artistes Ouvriers

L'Union Locale CGT organise dans la salle des fêtes Franklin, **du vendredi 5 avril 2013 au jeudi 2 mai 2013** : le « Salon des Artistes Ouvriers ».

Une visite s'impose pour cette exposition de peintures et de sculptures où plus de 200 œuvres d'artistes amateurs seront exposées.



Entrée gratuite.

**Syndicat CGT des Cheminots du Havre
Section des Retraités et Veuves**

119 Cours de la République 76600 Le Havre
Courriel: chemretraites.lehavre@wanadoo.fr
Blog: <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com>
Tél: 0235253975 (poste114)
Permanences tous les jeudis de 14h30 à 17h00

Unis dans la différence

